

Sud

ACTU DTSi SUD EST

28 FEVRIER 2024

<http://www.sudptt.org/>

Appel du collectif -
"Avortement en
Europe, les femmes
décident ! »

**CONSTITUTIONNALISATION
DU DROIT À L'IVG: HALTE
À L'OBSTRUCTION !**

[http://www.sudptt.info/
comrd/index.php/
s/0ht35RzXQnuz6Tp](http://www.sudptt.info/comrd/index.php/s/0ht35RzXQnuz6Tp)

IVG EN DANGER !

CNEWS, chaîne réac
d'extrême droite dirigée
par Bolloré, a diffusé lors
d'une émission télé
dimanche dernier, un
classement des causes de
mortalités dans le mode
en plaçant en tête l'IVG !
Et ce, alors que se
débattait cette semaine au
Sénat l'inscription de ce
droit fondamental dans la
Constitution...

Signalée à l'ARCOM*, la
chaîne plaide l'erreur
« technique ».

**ET EN PLUS, ILS NOUS
PRENNENT POUR DES
PINTADES !**

ARCOM* : Autorité publique
française de régulation de la
communication audiovisuelle
et numérique

Sud c'est
Union syndicale
Solidaires

8

MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

FAISONS LA GRÈVE FÉMINISTE !

Nous représentons 52% de la population française.

Nous représentons 79% des salarié·es à temps partiel.

Nous réalisons 69% des tâches ménagères.

60% des entreprises ne respectent pas la loi
sur l'égalité professionnelle,
0,2% sont sanctionnées.

Faisons entendre nos revendications
à nos employeurs et au gouvernement !

**VENDREDI 8 MARS,
NOUS APPELONS À LA GRÈVE
DU TRAVAIL, DES TÂCHES DOMESTIQUES,
DE LA CONSOMMATION.**

**Parce que seuls nos voix, nos cris, nos actions visibles
pourront faire bouger la société et le pouvoir pour enfin ob-
tenir l'égalité.**

LE 8 MARS À LYON :

A l'appel du **Collectif Droit des Femmes 69** et
de l'**intersyndicale du Rhône** auxquels participe
Solidaires 69 :

- ★ grève féministe et manif à 14h00 depuis la place
Jean Macé
- ★ précédée d'un pique-nique féministe à 12h30.

Notre tract
pour en savoir plus :

[https://plazza.orange.com/groups/sud-
-au-cse-dtsi/blog/2024/02/28/8-mars-
journ%C3%A9e-internationale-de-lutte
-pour-les-droits-des-femmes](https://plazza.orange.com/groups/sud-au-cse-dtsi/blog/2024/02/28/8-mars-journ%C3%A9e-internationale-de-lutte-pour-les-droits-des-femmes)

Solidaires

AU TRAVAIL ET PARTOUT
**BRÛLONS
LE PATRIARCAT !**

28 FEVRIER 2024

<http://www.sudptt.org/>

INDÉCENCE ET FOUTAGE DE GUEULE, TOUJOURS

Depuis les élections professionnelles de novembre 2023, le CSE DTSI n'a toujours pas de secrétaire.

Ce rôle est (depuis la mise en place des CE en 2005) logiquement dévolu à la première organisation syndicale, donc pour DTSI à la CFE CGC (35% des votes).

Devant les refus répétés de cette organisation syndicale de prendre ses responsabilités, SUD, avec la CFDT et la CGT, ont désigné des administrateurs temporaires pour pouvoir payer les salariés du CSE, servir les prestations ASC et les social-secours pour les salariés de DTSI.

LE 27 FÉVRIER 2024, LA CFE CGC A UNE FOIS ENCORE MONTRÉ SA CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE :

« Pour assurer la gestion de la politique des ASC, et restauration, de la CFE-CGC Orange, les postes de secrétaire et de trésorier, de président de la commission Activités Sociales et Culturelles et de président de la commission des marchés nécessitent d'être pris en charge par des élus CFE-CGC Orange du CSEE DTSI. » (Extrait de la résolution présentée par la CFE CGC en CSE).

MAIS POUR CECI, CETTE DÉLÉGATION EXIGE

UNE ADHÉSION COMPLÈTE

À SON PROJET DE CARRÉ MAGIQUE.

Outre la destruction programmée des Activités Sociales et Culturelles et la déconstruction de la restauration collective (demandez à nos collègues d'OBS ce qu'ils en pensent...), ce comportement démontre le mépris de la CFECGC envers les 65% d'électeurs n'ayant pas voté pour ce programme, ainsi que l'indifférence clairement affichée pour les conditions de travail en bloquant la désignation des représentants de proximité et la constitution des CSSCT.



**AUCUNE ORGANISATION SYNDICALE NE DEVRAIT
FAIRE PASSER SES INTÉRÊTS ÉLECTORAUX ET FINANCIERS
AVANT LA VIE DES SALARIÉS QU'ELLE EST CENSÉE DÉFENDRE.**

**SUD S'ATTACHE À DÉFENDRE UNE NOTION DES ASC
JUSTE ET ÉQUITABLE**

**Au travail,
partout, détruisons
le système
raciste !**

**FACE AU PATRON,
AUX HIÉRARCHIES
NE RESTE PAS SEUL-E
SYNDIQUE-TOI !**

Solidaires

Sud c'est

Union
syndicale
Solidaires

CEST QUAND QUE TU METS DES PAILLETTES DANS MA VIE, CHRISTEL ?

Année après année, les négociations illustrent la manière dont la contribution des travailleurs et travailleuses de cette entreprise est ignorée et méprisée.

ORANGE DÉGAGE PRÈS DE 3 MD'€ DE RÉSULTAT NET

Le 15 février, le personnel a donc reçu un mail de Christel Heydemann nous annonçant ces très bons résultats financiers et nous remerciant « chaleureusement » pour notre implication.

Pourtant la redistribution des richesses que nous produisons, discutée sans SUD à la table des NAO, n'est ni à la hauteur de l'effort ni cohérente avec le contexte d'inflation actuel.

C'EST INACCEPTABLE !

SUD n'a de cesse de dénoncer cette politique d'entreprise privilégiant systématiquement les intérêts des élites dirigeantes et des actionnaires. Les richesses sont toujours plus concentrées entre les mains d'une minorité qui **spolie le revenu du travail** et, par effet domino, **dégrade le pouvoir de subsistance** des subordonnés de l'entreprise.

Abracadabra
augmentif
salaris

À QUELQUES MOIS DES JEUX OLYMPIQUES, IL EST POSSIBLE D'EXERCER
UNE PRESSION SUR LA DIRECTION.

MOBILISONS-NOUS, ET NE RESTONS PAS INERTES EN ATTENDANT DE
RAMASSER DE SIMPLES MIETTES.

QUELQUES CHIFFRES :

Le CA 2023 s'élève à 44 122 M€ en augmentation de 1,8%, le Résultat Net s'élève à 2 892 M€ en augmentation de plus de 10%.

L'employeur fait le choix d'affecter près de 65% du bénéfice, cette année, aux actionnaires et seulement 3% aux augmentations de salaire ! L'intéressement et la participation baissent en moyenne de 10%.



HEBERGEMENT DU SI



OÙ VA-T-ON ?

L'une des premières décisions de notre nouveau directeur du SI a été de vouloir réformer les choix d'hébergement des applications développées pour Orange France. Venu des filiales européennes du groupe, il a apparemment du mal à comprendre qu'il existe des compétences internes dans ce domaine et affirme sa volonté de vouloir positionner cet hébergement dans les clouds publics chez Google ou Amazon, hors de nos murs voire potentiellement hors de France.

Il va même jusqu'à siéger lui-même au comité d'aiguillage pour ne rien laisser passer ! Pourtant bon nombre d'entreprises dans le monde ont fait le constat que cette politique était finalement très coûteuse et sont revenues en arrière, vers des hébergements internes. ◀clic

De plus, l'externalisation vers les clouds publics conduirait également à une diminution de la demande de compétences spécifiques, liées à la gestion des infrastructures internes, ce qui pourrait se traduire par des suppressions d'emplois ou des réductions d'effectifs dans ces domaines. Cette stratégie de réduction des coûts internes aurait forcément un impact significatif sur l'emploi chez Orange, en compromettant la stabilité professionnelle de nombreux employés et en générant des tensions au sein de l'entreprise.

Cela pose à nouveau la question de l'équilibre entre les impératifs financiers et sociaux au sein d'Orange, vous savez, le monde de demain... et interroge sur la manière dont la direction entend gérer les répercussions de cette stratégie.

RECU GOUVERNEMENTAL SUR LA RETRAITE PROGRESSIVE

En octobre dernier, nous vous annonçons que nos collègues fonctionnaires, ayant accumulé 150 trimestres cotisés, pouvaient prétendre à la retraite progressive, rejoignant ainsi les salariés du secteur privé qui bénéficiaient déjà de cette possibilité. La direction d'Orange avait également partagé cette nouvelle sur ANOO.

La loi relative à la réforme des retraites a étendu aux fonctionnaires l'accès à la Retraite Progressive. C'est un dispositif de fin de carrière qui permet à un salarié de percevoir une fraction de sa pension de retraite, tout en poursuivant son activité à temps partiel, rémunérée par l'entreprise. Pendant cette période, le salarié continue à cotiser pour sa retraite. Ce dispositif de retraite progressive était à cette heure là compatible avec les dispositifs d'aménagement de fin de carrière proposés par l'entreprise : TPS, TPSH et TPA..

Cette disposition, issue de la réforme des retraites, représentait la seule avancée notable à retenir, bien plus qu'une simple opportunité de transition vers la retraite. Elle incarnait la possibilité de hisser collectivement nos droits vers un standard plus élevé, garantissant des avantages équitables pour tous, indépendamment du statut professionnel.

Cependant, en fin d'année l'état a réduit parallèlement les droits des salariés de droit privé. Ces derniers, comme les fonctionnaires, ne pourront plus cumuler retraite progressive et TPS.

En effet, l'article L. 161-22-1-5 du Code de la sécurité sociale a été modifié, afin d'exclure du dispositif les « assurés qui bénéficient d'un avantage de préretraite prévu par des dispositions réglementaires, par des stipulations conventionnelles ou par une décision unilatérale de l'employeur ».

Des interrogations persistent quant à l'interprétation de cet article de loi. À la suite de l'intervention de SUD auprès de la direction, l'entreprise a sollicité la direction générale de l'administration et de la fonction publique pour clarifier les modalités d'application pour les collègues déjà dans le dispositif de TPS.

... A SUIVRE ...

28 FEVRIER 2024

<http://www.sudptt.org/>

**POURQUOI
SE SYNDIQUER ?**

**LES PATRONS SONT
ORGANISÉS !**

**ORGANISONS NOUS
AUSSI !**

MEDEF, CGPME, SYNTEC,
UIMM... 90% des patrons
sont syndiqués !

**NE RESTONS PAS
ISOLÉ-ES !**

Qu'est ce qui fait peur
aux patrons ?

**DES SALARIÉS
ORGANISÉS, SOLIDAIRES,
PRÊTS À LUTTER POUR
DÉFENDRE ET FAIRE
APPLIQUER LEURS
DROITS, POUR AMÉLIORER
LEURS CONDITIONS DE
TRAVAIL.**

**DEMANDE TON
BULLETIN
D'ADHÉSION
SUD PTT**